Où trouver les informations nécessaires

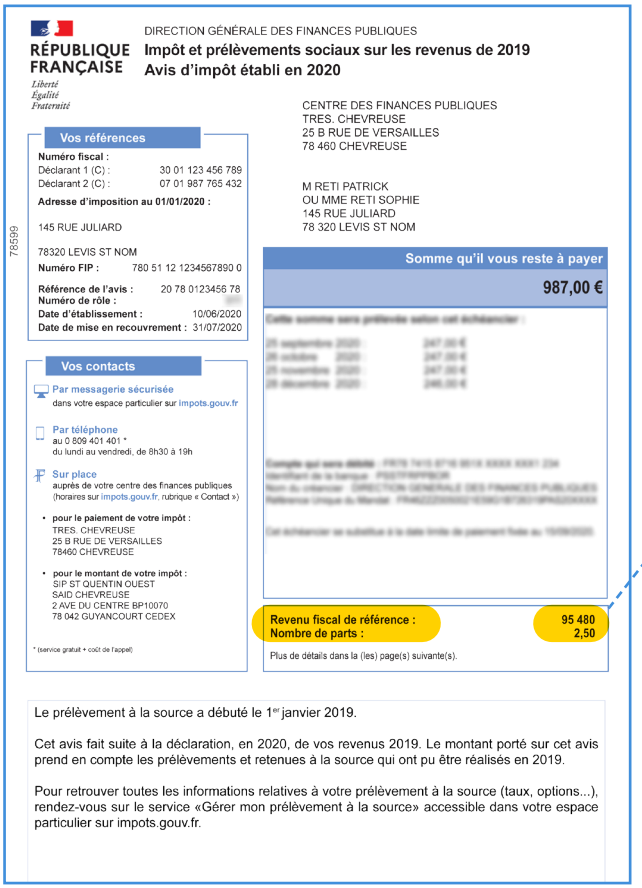

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. CHEVREUSE
25 B RUE DE VERSAILLES
78 460 CHEVREUSE

M RETI PATRICK
OU MME RETI SOPHIE
145 RUE JULIARD
78 320 LEVIS ST NOM

78599

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 30 01 123 456 789
Déclarant 2 (C) : 07 01 987 765 432
Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
145 RUE JULIARD
78320 LEVIS ST NOM
Numéro FIP : 780 51 12 1234567890 0
Référence de l'avis : 20 78 0123456 78
Numéro de rôle :
Date d'établissement : 10/06/2020
Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- **pour le paiement de votre impôt :**
  TRES. CHEVREUSE
  25 B RUE DE VERSAILLES
  78460 CHEVREUSE
- **pour le montant de votre impôt :**
  SIP ST QUENTIN OUEST
  SAID CHEVREUSE
  2 AVE DU CENTRE BP10070
  78 042 GUYANCOURT CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer
987,00 €

[illegible]

Revenu fiscal de référence : 95 480
Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1er janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Informations nécessaires pour justifier de votre situation fiscale pour bénéficier de prestations.

Votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts de votre foyer fiscal sont dorénavant accessibles dès la 1re page.